

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**4^{ème} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**POINT RELATIF AU RAPPORT ANNUEL
DE LA HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME**

PAR

**MONSIEUR MOHAMMED LOULICHKI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU ROYAUME DU MAROC**

Genève, le 14 mars 2007

Merci Monsieur le Président,

Permettez-moi de remercier Mme la Haut Commissaire pour la présentation de son rapport annuel au Conseil des droits de l'Homme et pour son intervention active et effective avec notre Conseil.

Je tiens, également, à cette occasion à féliciter la Haut Commissaire adjointe pour la prise de ses fonctions et l'assurer de tout notre appui et coopération.

A la lecture de ce rapport substantiel, permettez-moi de faire les commentaires, observations et remarques suivants :

- 1- Nous apprécions l'appui du Haut Commissariat aux droits de l'Homme aux différents organes de notre Conseil. En tant que Vice-président du Conseil, mais surtout en ma qualité de facilitateur de l'Examen Périodique Universel, je voudrais remercier le Secrétariat du Conseil pour l'assistant qu'il continue de nous accorder ;
- 2- En ma qualité de facilitateur de l'Examen Périodique Universel, également, je prends note avec intérêt de vos commentaires et propositions, Mme la Haut Commissaire, au sujet de l'établissement de ce mécanisme important du Conseil des droits de l'Homme ;
- 3- Ma délégation accorde une intention particulière aux procédures spéciales qui de notre avis, ont généralement contribué à la promotion et la protection des droits de l'Homme. L'exercice d'examen et de rationalisation sur lequel nous nous sommes attelés depuis la création du Conseil, devrait nous permettre de renforcer le système des procédures spéciales mais également de dépasser et surmonter certaines carences dont souffre l'actuel système. Nous insistons sur le fait que les procédures spéciales doivent mettre en œuvre les mandats qui lui ont été confiés par le Conseil dans le respect des principes d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité en se fondant toujours sur des informations fiables et vérifiables.
- 4- Afin qu'il soit en mesure de s'acquitter pleinement des tâches et mandats qui lui ont été confiés par la résolution 60/251, il doit disposer des ressources financières et administratives nécessaires lui permettant de répondre aux aspirations et attentes de la Communauté internationale. Malheureusement, jusqu'à présent le Conseil n'a pas disposé de ressources suffisantes ce qui a, parfois, eu des répercussions négatives sur le bon déroulement de ces travaux et sur la tenue de réunions importantes soient-elles formelles ou informelles. Nous émettons le souhait que le Secrétariat Général à New York et la 5^{ème} Commission répondront favorablement à la décision A/HRC/3/L.7 que nous avons adoptée par consensus à la 3^{ème} session pour accorder des ressources suffisantes au Conseil et à son Secrétariat. Nous espérons, également, que l'Assemblée Générale accordera, à la fin de cette année, lorsqu'elle examinera le budget biennal de l'ONU 2008-2009, tous les moyens financiers et administratifs dont le Conseil a besoin pour mettre en œuvre son mandat.

- 5- Les ONG jouent un rôle important dans les travaux du Conseil des droits de l'Homme. De même, nous estimons que le rôle des Institutions Nationales des droits de l'homme au sein de notre Conseil doit être renforcé. Ces Institutions jouent un rôle important au niveau national et il y va de soi que nous devons profiter de leurs expériences et expertises pertinentes afin qu'elles puissent contribuer à la promotion et protection des droits de l'Homme au niveau international. A cet égard, nous voulons féliciter le Haut Commissariat pour l'appui qu'il accorde à ces Institutions, ainsi qu'à leur Comité international de coordination.
- 6- Ma délégation prend note des efforts du Haut Commissariat pour assurer un équilibre au sein de la composition de ses fonctionnaires. Nous estimons que cette question est d'une extrême importance et nous espérons qu'aucun effort ne sera ménagé pour que la composition du personnel du Haut Commissariat puisse refléter une représentation géographique équitable qui assure la présence et l'interaction, au sein de cette Institution, des différentes cultures et civilisations.
- 7- Les droits de l'Homme sont tous, universels et interdépendants. Il est fondamental que les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels reçoivent une attention similaire. A cet effet, nous continuons à apporter notre appui au rôle joué par le Groupe de travail sur le droit au développement et son High Level Task Force. Nous souhaitons que le Haut Commissariat continue d'apporter son plein appui à ces deux mécanismes afin de faire du droit de développement une réalité vécue par tous. Nous prenons note avec satisfaction du fait qu'une attention particulière a été accordée cette année à la lutte contre la pauvreté et son interaction et ses liens intimes avec la promotion et la protection des droits de l'Homme qui est considérée comme une question prioritaire pour ma délégation. Il est important que le Haut Commissariat puisse s'impliquer dans les efforts de la Communauté Internationale toute entière pour la lutte contre la pauvreté et ce en coopération et consultation avec les Institutions des Nations Unies et les Institutions financières internationales en vue de la pleine réalisation, entre autres des objectifs de développement du millénaire.
- 8- Dans son rapport, la Haut Commissaire évoque la question de la justice transitionnelle et des Commissions de vérité, je voudrais, à cet égard, indiquer que le Gouvernement marocain a procédé à la mise en œuvre des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation et que les indemnisations financières qui dépassent les 100 millions de dollars mais également les réparations individuelles et communautaires sont en cours d'exécution.
- 9- L'une des questions soulevées dans le rapport est celle ayant trait à la migration, je voudrais, à cet égard, rappeler que le Maroc a organisé le 11 et 12 juillet 2006, la Conférence Euro-africaine sur la migration et le développement et a contribué activement au dialogue de Haut Niveau tenu par l'Assemblée Générale des Nations Unies sur cette question le 15 septembre 2006. Je voudrais, à ce propos, indiquer que toutes les politiques migratoires doivent nécessairement dépasser le cadre sécuritaire pour adopter une approche plus large de coopération, de solidarité

internationale et de développement qui sera à même de cerner tous les contours de cette question. Une des questions importantes pour mon pays, est celle ayant trait à la lutte contre la migration illégale qui profite à des réseaux internationaux de crime organisé et qui nécessite un effort commun de tous les intervenants et de toutes les parties concernées afin de faire face à ces différentes ramifications économiques, sociales et humanitaires.

- 10- Nous accordons une grande importance à tous les mécanismes du suivi de la Conférence Mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. A cet effet, nous estimons que l'unité anti-discrimination créée par le plan d'action de Durban disposera de tous les moyens matériels et humains nécessaires pour permettre la mise en œuvre effective des engagements de cette Conférence.
- 11-Le Maroc accorde une attention particulière à la promotion de l'égalité entre les sexes et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. A cet effet, nous appuyons la création de l'unité des droits de la femme au sien du Haut Commissariat. Nous souhaitons qu'en plus du traitement des aspects liés aux droits, cette unité sera également en mesure de se pencher sur la promotion de la participation des femmes aux efforts et activités de développement tant sur le plan national qu'au niveau international.
- 12-La question de l'éducation aux droits de l'Homme, reçoit une attention particulière de mon pays car elle se situe au cœur même de la promotion et de la protection des droits humains. A cet égard, nous avons élaboré un plan d'action national pour l'éducation aux droits de l'Homme auquel ont participé et contribuer toutes les parties prenantes, en particulier la société civile et les Organisations Non Gouvernementales. Je souhaite, ici, réitérer l'appel lancé par mon Ministre, hier, pour l'adoption d'une Déclaration des Nations Unies sur l'éducation aux droits de l'Homme qui viendra renforcer l'arsenal juridique international en matière des droits de l'Homme. Nous travaillerons de concert avec toutes les parties intéressées pour réaliser cet objectif.
- 13-Je voudrais, enfin, indiquer que le Maroc a récemment signé la Convention contre les disparitions forcées et se félicite de l'adoption par l'Assemblée Générale de la Convention et du Protocole sur les droits des personnes handicapées,. Ma délégation a, pleinement, participé à son élaboration et à la négociation de ces différents articles d'autant plus que nous avons organisé une réunion régionale arabe qui avait contribué à ce processus.

Je vous remercie.